



UAD/A/25/03
- 6 JAN 2003

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

SERVICE DE COOPÉRATION
TECHNIQUE INTERNATIONALE
DE POLICE

Sous-direction de la Coopération

*Division des Financements Internationaux
Et de la Promotion des Technologies*

Nanterre, le 26 DEC. 2002

Affaire suivie par [REDACTED]

Fax : 33 (0)1 40 97 88 23

N° 02 - 13434 - /SCTIP/SD. COOP./DFI/HB

Commission Européenne
Direction générale Justice et Affaires Intérieures
à l'attention de [REDACTED] Articlé 4(1)(b)
Unité A/2 Immigration – Asile
46, rue du Luxembourg – [REDACTED]
B-1049 -Bruxelles

OBJET : Demande d'avenant à convention 2001/HLWG/103 – projet CECO/Maroc

P. JOINTES: Un nouveau budget prévisionnel
Une proposition de la société [REDACTED] Articlé 4(2)(first indént)

Cher [REDACTED]

Pour faire suite à nos échanges de correspondance relatifs au projet visé en référence, je sollicite de votre autorité l'acceptation du principe et l'envoi d'un nouvel avenant à la convention afin de permettre la mise en œuvre effective du projet CECO-MAROC.

Comme nous vous l'avions signalé, l'obligation de nous conformer aux règles européennes en vigueur en matière d'achats publics nous a imposé de mettre en place un processus formel lourd impliquant, entre autre, la recherche d'un prestataire de service de qualité au meilleur coût. Le budget prévisionnel et l'offre de prestation de service de la [REDACTED] Articlé 4(2), first indént qui vous sont adressés ci-joint tiennent compte de ces nouvelles conditions.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'économie générale du projet n' en est en rien modifiée et réitère le grand intérêt du Service de Coopération Technique Internationale de Police pour sa réussite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Articlé 4(1)(b)